

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 05-2019**

SÉANCE DU 5 JUIN 2019

Boucllement du préavis N° 10-2016 – Vente de la parcelle communale n° 25 - Avenue du Prieuré 11

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de vendre la parcelle n° 25 de Pully.

Pour rappel, dans sa séance du 25 mai 2016, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à vendre la parcelle n° 25 de Pully, sise à l'Avenue du Prieuré 11, pour un montant de CHF 180'000.00.

Ce prix avait été justifié de par la situation particulière de la parcelle, puisque, après la réalisation d'un chemin piétonnier, la parcelle ne représentait plus d'intérêt constructible pour la Commune. En revanche, elle pouvait permettre à la propriétaire du fonds voisin d'ériger une nouvelle construction après démolition des immeubles existants.

Afin de réaliser des économies sur la démolition du bâtiment communal, il a été décidé que l'acheteuse procède elle-même aux travaux, après acquisition de la parcelle n° 25. Le coût des travaux de démolition était estimé à CHF 48'000.00 pour le bâtiment propriété de la Ville.

Ainsi, le nouvel acquéreur a procédé au paiement pour l'acquisition de l'immeuble communal en date du 30 avril 2018 alors que la Ville de Pully a versé le montant convenu de CHF 48'000.- en date du 22 juin 2018.

En conclusion, l'investissement s'élève à CHF 48'000.00 et le préavis 10-2016 présente un solde positif de CHF 132'000.00.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 10 avril 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner